Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260209-DLE13_2026_2-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 9 février 2026

DELIBERATION N°13/2026

Foncier - Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAUE35) - Avenant à la convention d'adhésion

L'an deux Mil vingt-six, le 9 février, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 3 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22
Présent(e)s : 19
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 2
Absent(e)s : 1
Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h42), M. LE BORGNE David (arrivée à 18h45), Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :
Mme KOUBA Maryline donne pouvoir à Mme BONNET Catherine
Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h40

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260209-DLE13_2026_2-DE

DEL13/2026 (7.10) : Foncier - Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAUE35) - Avenant à la convention d'adhésion
Rapporteur : Monsieur Le Borgne

Le Département d'Ille-et-Vilaine met au service des collectivités qui le souhaitent depuis plus de 30 ans un service de Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU35), selon les directives de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Les 7 architectes-conseil rencontrent les particuliers qui ont des projets d'extension, de réhabilitation, ou de construction. Ils accompagnent également les collectivités dans leur projet d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement ou d'entretien de leur patrimoine.

Sur le secteur de Rennes, ce conseil tient des permanences sur les communes de Le Rheu, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Nouvoitou, soit un nombre limité de lieux de permanence par EPCI pour des raisons de lisibilité et d'optimisation des permanences. La participation communale est fixée à 65 € par vacation correspondant à 3 rendez-vous.

La convention triennale étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025 et en raison des élections municipales en mars 2026, le Département d'Ille-et-Vilaine propose un avenant aux conventions déjà établies pour une durée d'un an.

Ceci exposé,

Vu La délibération n°114-2022 du 12 décembre 2022 portant renouvellement de la convention d'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAUE35) pour la période 2023-2025,

Vu la convention 2023-2025 **(annexe 8) ;**

Vu l'avenant à la convention **(annexe 9 ;**

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace réunie le mercredi 21 janvier 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de l'avenant à la convention avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine annexée à la présente délibération,**
- **Autorise M. le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents s'y référant.**

Pour extrait conforme

Le Maire



La Secrétaire

Philippe BONNIN

Ghizlane HANANE